

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un poste de transformation électrique 63 000/33 000 Volts et son raccordement sur la commune de Tupigny (Aisne).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de ligne électrique aérienne en haute et très haute tension.	Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Création de lignes électriques aériennes en haute tension HTB1 inférieure à 15km (50m pour le projet).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire sur la commune de Tupigny (Aisne), un poste de transformation électrique 63 000/ 33 000 volts, raccordé en piquage sur la ligne aérienne 63kV qui relie les postes électriques de Bohain et Boué au niveau du pylône N°52. Cette liaison aérienne d'environ 50m sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage RTE.

Le site destiné à l'implantation du poste est un terrain plat dépourvu de construction. Ce terrain correspond à un champ cultivé bordé :

- au nord par la voie communale N.8 d'Hannappes à Petit-Verly.
- au sud et à l'ouest par des champs cultivés.
- à l'est par le chemin rural dit de la chapelle

4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte de transition énergétique, les Hauts de France accueillent une quantité croissante d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Dans ce cadre, deux parcs éoliens sont en développement sur les communes alentours du projet. L'évacuation de l'énergie produite par ces parcs nécessite la création d'un poste de transformation électrique (objet du projet) qui sera raccordé à la ligne 63kV existante actuellement exploitée par RTE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le futur poste électrique sera un lieu clos (Clôture de hauteur > 2,5m) d'une surface d'environ 4400 m² dans lequel seront implantés: un bâtiment (≈ 130m²) avec toit en terrasse, des équipements électriques (HTB, HTA, BT), des pistes et une fosse déportée. Le poste sera équipé d'un transformateur de puissance ONAN de 63MVA à sa mise en service, ainsi que d'un transformateur de faible puissance pour l'alimentation des auxiliaires du poste.

Travaux à effectuer :

- Aménagement de l'accès : l'accès se fera par la voie communale au nord de la parcelle du projet .
 - Balisage et aménagement du terrain.
 - Création des pistes et pose des clôtures.
 - Terrassement pour la création de la plate-forme du poste accueillant le bâtiment et autres éléments.
 - Réalisation des fondations du bâtiment et des futurs ouvrages.
 - Construction du bâtiment et des futurs ouvrages.
 - Acheminement et mise en place des appareils électriques haute tension (Transformateur, sectionneurs, disjoncteurs, ...).
 - Finition de la plateforme (gravillons ou gazon).
 - Travaux dans les postes RTE Boué et Bohain (sans extension foncière).
 - Remplacement du pylône existant et raccordement au portique du poste (portée d'environ 50m) sous maîtrise d'ouvrage RTE.
- Les travaux nécessiteront la circulation et l'utilisation d'engins pour le transport de matériaux, les terrassements et le montage des différents équipements (camions d'approvisionnement et d'évacuation des matériaux, pelles mécaniques, bétonnière, ...) et un convoi lourd pour la livraison du transformateur.

La durée du chantier sera d'environ 1 an.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet pendant sa phase d'exploitation sera composé des mêmes éléments qui ont été cités au paragraphe 4.3.1 .

Le poste de transformation fonctionnera de manière autonome avec ses automates ainsi qu'un contrôle à distance, sans présence quotidienne humaine sur site. Le personnel interviendra sur site pour réaliser des opérations de maintenance ou en cas d'avarie du système.

La fosse déportée installée sur site aura pour but de récupérer tout écoulement d'huile en cas d'avarie du transformateur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet sera soumis à un permis de construire pour le poste électrique (Article L421-1 du Code de l'urbanisme).
- Le projet n'est pas soumis ni à déclaration ni à autorisation au titre de la loi sur l'eau (Rubriques 2.1.5.0; 3.2.2.0; 3.3.1.0 de la loi sur l'eau).
- Le projet doit faire l'objet d'une justification technico-économique (JTE) et d'une concertation « Fontaine » adaptée
- Le projet sera soumis à APO (Approbation du Projet d'Ouvrage) pour son raccordement
- Conventonnement du nouveau pylône N°52
- Conventonnement du nouveau surplomb de la ligne reliant le pylône aux portiques du poste

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain en mètres carrés	≈ 5350m ²
Superficie clôturée	≈ 4400m ²
Superficie du bâtiment	≈ 130 m ²
hauteur du bâtiment	≈ 4m
hauteur du pylône	≈ 12m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Tupigny (02120)
département de l'Aisne.

Au croisement de la voie communale N.8 d'Hannappes à Petit-Verly et du chemin rural dit de la chapelle .

Le terrain du projet correspond à un détachement de la parcelle ZK0030.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3° 3 5' 5 5" 91 Lat. 4 9° 5 8' 1 1" 16

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4 ZNIEFF de type I dans un périmètre de 5Km (la plus proche étant à ≈850 m): -VALLEE DE L'OISE A L'AVAL DE GUISE (≈3,9Km; id:220013439) -VALLEE DE L'IRON D'HANNAPPES A LAVAQUERESSE(≈2,2Km; id:220013442) -ENSEMBLE DE PELOUSE DE LA VALLEE DE L'OISE [...]TUPIGNY(≈1,1Km; id:220013472) -FORET D'ANDIGNY (≈850 m;id:220013443) -1 ZNIEFF type II: VALLEE DE L'OISE DE HIRSON A THOUROTTE(≈850 m.id:220220026)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 TERRAIN ACQUIS DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS LA FALAISE DE TUPIGNY (≈1,4 Km; id:FR1501734) PARC NATUREL REGIONAL L'AVESNOIS (≈6.2Km;id:FR8000036)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPBE relatif aux ouvrages routiers
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé non loin de (tous ces sites sont hors du champ de vision) : Chapelle Notre-Dame du Bon secours (≈690m) Eglise sainte madeleine de tupigny (≈1,7 Km) Eglise saint-jean-Baptiste d'Hannapes (≈1,9 Km)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé inondation et coulée de boue (site situé en zone d'Aléa faible de ruissellement ou de débordement car éloigné du lit de la rivière)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site NATURA 2000 est présent dans un rayon de 20 km : Le Site d'Importance Communautaire (SIC) : "Massif forestier du Regnaval" situé à environ 17 km à l'Est. Le projet ne devrait pas être en mesure d'impacter le fonctionnement de ce site, siège du site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface d'implantation du projet est relativement plane. Les travaux de nivellement de faible ampleur ainsi que la réalisation de l'accès et du bâtiment généreront peu de matériaux excavés dont une partie sera réutilisée sur place. Les déblais excédentaires seront évacués en décharges agréées le cas échéant.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne la reconversion de 0.535 ha d'un terrain agricole présentant une faune et une flore très limité (due à une exploitation agricole de la terre).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact du poste est réglementairement très réduit et n'est donc pas susceptible d'avoir des incidences sur aucune des zones précédemment énoncées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Reconversion de 0.535ha de la parcelle actuellement cultivée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-sismique : faible -Mouvement de terrain: faible Situé en zone exposée aux retraits-gonflements des sols argileux aléa moyen ce qui nécessitera une adaptation des fondations en fonction de l'étude de sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier des déplacements ponctuels de camions seront à prévoir pour l'acheminement du matériel. Pendant l'exploitation il n'y aura pas de présence sur site sauf pour les opérations d'intervention et de maintenance durant lesquels les techniciens se déplacent en véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra ponctuellement être source de bruit. Pendant sa vie, le poste électrique générera un niveau sonore qui n'excédera pas la réglementation en vigueur. Les habitations les plus proches sont situées à plus de 400 mètres. Aucune gêne ne sera donc ressentie.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappement des engins durant la phase chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En fonctionnement normal le poste électrique ne pollue ni le sol ni les eaux. Les risques d'écoulement d'huile du transformateur en cas d'avarie font l'objet de mesures spécifiques : fosse de récupération comportant un séparateur et un récupérateur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets éventuellement recueillis durant la construction ou l'exploitation du projet seront évacués et recyclés ou traités (huile de transformateur, matériaux utilisés durant la phase de construction, etc)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone étant actuellement cultivée, réduction de la zone de culture (0.535 ha), nécessitant une division cadastrale. La phase chantier se limitera à la zone concernée et ne perturbera pas l'activité de la commune. Il convient de préciser que la consommation d'espace agricole est limitée au strict nécessaire pour les installations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site d'implantation du poste a été choisi de manière à être le plus proche possible de la ligne 63kV pour réduire la longueur de la liaison aérienne à créer. La parcelle choisie est éloignée des habitations et bordée par une haie arbustive.

Les couleurs du bâtiment ainsi que de la clôture seront choisies dans un but d'insertion paysagère.

L'accès au poste a été implanté de manière à ne pas impacter les arbres vieux de plusieurs dizaines d'années présents au bord du chemin. Seul un morceau de haie ainsi que trois jeunes arbres seront à retirer. Le double de la végétation ainsi coupée sera replanté au bord du chemin sur une zone non clôturée qui sera laissée en friche.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du fait que le projet n'est présent sur aucun site protégé et fera l'objet d'une conception durable et respectueuse en adéquation avec le code de l'environnement, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

